

Rapport pour le conseil régional
MAI 2016

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

**UN PPI 2016-2022 RÉVISÉ ET RENFORCÉ POUR FAIRE FACE À LA
RÉALITÉ DES BESOINS**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	4
1. Un PPI qui n'était pas à la hauteur des défis	4
2. OBJECTIFS : innover pour construire mieux et à moindre coût.....	4
3. MISE EN ŒUVRE : des lycées de meilleure qualité et plus nombreux.....	6
PROJET DE DÉLIBÉRATION	9

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Un PPI qui n'était pas à la hauteur des défis

La révision en urgence du PPI 2012-2022 s'avère indispensable pour inverser les choix opérés pendant la précédente mandature. Durant cette période, les moyens d'investissement consacrés annuellement aux lycées ont été pratiquement divisés par deux, passant de 370 M€ par an entre 2006/2010 à 204 M€/an en moyenne sur la période 2011/2015. Ces choix, faits au détriment de la jeunesse d'Ile-de-France n'ont été, ni à la hauteur des défis de la vétusté des lycées, ni à la hauteur des enjeux démographiques de notre région en pleine croissance.

Aux retards d'investissement s'ajoutent des délais excessifs quant à la réalisation des travaux. En effet, la durée moyenne d'une opération lourde (plus de 30 millions d'euros toutes dépenses confondues) s'élève à 8,3 années. Cette durée moyenne est à examiner au regard des performances d'autres grands maîtres d'ouvrage publics, comme le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis qui a réalisé 12 collèges en 4 ans pour un montant d'investissement de 390 millions d'euros, ou le conseil régional des Pays de la Loire qui vient de livrer un lycée neuf de 700 élèves pour un montant de 21% moins cher qu'une opération similaire en Ile-de-France.

Ces retards et ce recul de l'investissement sont d'autant plus graves qu'ils démontrent le manque total d'anticipation de l'arrivée, pourtant prévisible, dans les lycées à partir de 2015, des enfants du baby-boom du début des années 2000. La situation s'est tellement détériorée que 10% des lycées sont d'ores et déjà en sureffectifs.

C'est la raison pour laquelle, la première demande des trois recteurs d'académies et du préfet de région à la nouvelle présidente de région, a été de réviser à la hausse le PPI. Ce rapport, présenté dans les trois premiers mois de la mandature traduit la vraie priorité donnée à la jeunesse par la nouvelle majorité. Elle ne pouvait, malgré un contexte budgétaire très contraint, laisser les communautés scolaires dans de telles difficultés.

Il nous faut donc innover dans nos méthodes de travail, de la conception à la réalisation, dans un contexte budgétaire contraint et des calendriers exigeants.

Ainsi, un travail de mobilisation de recettes nouvelles sera engagé, notamment au travers de la valorisation du foncier lycée disponible et non nécessaire à l'activité éducative. Pour répondre au double défi de la qualité et de la rapidité et répondre aux attentes des franciliens, le PPI 2016-2022 s'articulera autour de quatre objectifs principaux.

2. OBJECTIFS : innover pour construire mieux et à moindre coût

1) Améliorer les conditions de vie et d'études : la qualité des espaces, les conditions de vie et d'étude sont facteurs de réussite scolaire

Deux types d'actions sont prioritaires :

- adapter les espaces d'enseignement aux **nouvelles pédagogies** en intégrant tous les usages des technologies de l'information et de la communication;

- améliorer les lieux de vie, développer les internats, rénover et étendre les restaurants scolaires, construire des équipements sportifs.

Ces actions s'articulent avec les mesures de sécurité mises en œuvre dès le début de la mandature qui permettent d'offrir aux communautés scolaires des lycées **sécurisés** et de travailler en toute sérénité.

2) Permettre l'accès à une offre de formation de qualité, sur tout le territoire francilien

Le PPI répondra :

- A la **croissance des effectifs** lycéens constatée depuis 2013 et amenée à se poursuivre jusqu'en 2030, terme des projections réalisées.
- Aux **politiques d'orientation** de l'éducation nationale, aux demandes des familles, à la prise en compte de la baisse des redoublements impactant la durée des parcours.
- A l'évolution **de la carte des formations professionnelles initiales**
 - En maintenant des capacités d'accueil à la hauteur des besoins de cette voie de formation.
 - En prenant en compte le développement des parcours et des classes mixtes (scolaire et apprentissage).
 - En recherchant des synergies entre lycées et CFA, notamment pour réduire le nombre de places vacantes.

3) Améliorer le pilotage opérationnel des opérations PPI

Devant le constat du retard pris dans la construction et la rénovation des lycées franciliens et du surcoût qu'il entraîne, il convient de réorganiser la maîtrise d'ouvrage régionale pour permettre de garantir le triptyque coût/ délais/ qualité.

La mise en œuvre du PPI révisé doit donc s'accompagner de réformes opérationnelles pour réduire le coût des opérations :

- Moderniser l'organisation de l'administration régionale de manière à retrouver une approche opérationnelle « projet », en lien avec les audits en cours.
- Recourir à toutes les stratégies opérationnelles à disposition des maîtres d'ouvrage publics - loi MOP, marchés de partenariat (anciennement partenariat public-privé - PPP), marchés de conception-réalisation-exploitation-maintenance, ... - qui permettraient de réduire les délais.
- Réviser le « référentiel régional des lycées franciliens » qui définit le cadre et les normes de construction des lycées d'Ile-de-France. L'objectif, notamment en s'appuyant sur les expériences d'autres grandes collectivités, est de parvenir, sans remettre en cause la qualité architecturale des établissements, à simplifier les enjeux programmatiques pour construire plus vite et moins cher et réduire également les coûts de fonctionnement et de maintenance une fois le bâtiment achevé.
- Développer des concepts architecturaux innovants pour faire face à l'accueil des élèves.
- Valoriser le foncier des lycées en accord avec les municipalités pour accélérer leur rénovation.

4) Articuler le PPI avec un futur plan de maintenance ambitieux

Le PPI n'a pas vocation à intégrer la maintenance lourde sur les ouvrages et les équipements. Cependant, avec un patrimoine lycée de plus de 6,5 millions de m² en responsabilité, il conviendra de mettre en place un plan prévisionnel de maintenance (PPM), qui prendra en charge l'ensemble des actions à mener selon une planification pluriannuelle et en articulation avec la stratégie du PPI.

Une attention particulière sera portée au patrimoine lycéen qui présente une architecture remarquable, laquelle doit être valorisée.

Le PPI révisé, en cohérence avec le nouveau schéma des formations, devra être construit en fonction des évolutions démographiques scolaires, des indicateurs de mixité sociale et de réussite scolaire et en tenant évidemment compte de l'état patrimonial des lycées existants.

3. MISE EN ŒUVRE : des lycées de meilleure qualité et plus nombreux

Ces différents objectifs se déclinent pour chacune des catégories d'opérations inscrites à l'actuel PPI :

- **Créer des places nouvelles**

L'Ile-de-France gagne régulièrement des habitants et voit sa population scolaire croître. Aussi, la construction des places nouvelles est une action constante qu'il convient d'adapter aux évolutions démographiques récentes.

Le nombre d'élèves à accueillir dépend aussi des évolutions du système scolaire qui produit, à démographie constante, plus de lycéens qu'en 2012 et ce, malgré la prise en compte de la baisse des redoublements, une demande sociale de plus en plus tournée vers la voie générale et accompagnée par l'Éducation nationale, et enfin la baisse de nombre d'apprentis de niveau V et IV.

L'examen comparatif des projections à partir des travaux de l'IAU notamment, relatives aux dynamiques d'aménagement local, telles que les conditions de logement et le développement des transports, rapportées aux capacités existantes des lycées devra être le socle de la politique régionale de création de places nouvelles.

Cette première approche sera croisée avec l'étude de l'impact prévisible des évolutions du système scolaire : équilibre pré et post-bac, équilibre des trois voies de formation, poursuite d'études des bacheliers en BTS, diminution du taux de redoublement, individualisation des parcours, prise en compte des formations en apprentissage.

Si ces éléments n'influent pas obligatoirement sur le nombre de lycéens à accueillir, ils peuvent influencer le nombre de places à créer (professionnel/général/technologique) et les implantations.

L'ensemble des travaux de projection démographique sera à mener en partenariat avec les services académiques ainsi qu'avec les collectivités locales concernées.

Par ailleurs, les premières études réalisées mettent en évidence l'urgence de créer 600 places d'enseignement général dans le secteur d'Evry – Corbeil, afin d'absorber la pression démographique. En effet, malgré un travail de sectorisation des élèves du district, les lycées

Marie Laurencin de Mennecey, Robert Doisneau de Corbeil ou Parc des Loges d'Evry sont saturés. Le lycée Robert Doisneau atteint 2.700 élèves et des bâtiments provisoires ont dû être programmés dans le lycée Parc des Loges pour faire face aux montées d'effectifs.

La requalification de l'opération, inscrite au PPI 2012, de rénovation globale du lycée Pierre-Mendès France à Ris-Orangis en opération de rénovation et extension de capacité permettra de répondre à ce besoin urgent. Elle portera la capacité de ce lycée de 600 à 1.200 élèves.

L'opération immobilière, redéfinie sur cette base, sera proposée à la Commission Permanente de juillet 2016. La redéfinition du programme (rénovation et extension et non plus seulement rénovation) impose une délibération spécifique dans le présent rapport.

A cette opération, s'ajouteront 12 opérations qui entreront en phase travaux cette année. Il s'agit des opérations suivantes, représentant un volume budgétaire de 186,997M€ :

- La construction de 2 lycées neufs et d'un internat : lycée neuf de Boulogne-Billancourt et lycée neuf de Courbevoie (92), internat de Dammartin-en-Goële (77) ;
- Les restructurations partielles de Jean Jaurès à Paris, Alfred Costes à Bobigny (93), Fernand et Nadia Léger à Argenteuil (95) ;
- Les restructurations des demi-pensions de Gaston Bachelard et Louis Lumière à Chelles (77), Cité Mixte Régionale (CMR) Bergson à Paris et CMR Voltaire à Paris ;
- La rénovation simple d'Arago à Paris et du gymnase Paul Belmondo à Arpajon (91) ;
- La rénovation globale de la CMR Gabriel Fauré à Paris.

Enfin, sera lancée dès 2016 la première année du plan de mise en accessibilité de lycées (première année de mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé-ADAP régional).

- **Relancer la politique d'internats**

On dénombre aujourd'hui 8.465 places dans les 62 internats existants dans les lycées franciliens.

Il convient de créer 3.000 nouvelles places qu'il faudra inscrire dans un vrai projet pédagogique, avec un effort tout particulier pour favoriser l'accueil des jeunes filles.

- **Prendre en compte l'état de vétusté du patrimoine**

Une nouvelle expertise patrimoniale technique identifiant les actions de maintenance réalisées devra permettre d'éclairer les futures priorités.

Parallèlement, la concertation avec les conseils départementaux sera développée afin de connaître leur stratégie relative aux cités mixtes régionales (CMR).

- **Cibler les interventions sur des ensembles fonctionnels mal adaptés ou insuffisants**

Il s'agit principalement des ateliers en lycées professionnels, de la réfection / création de pôles de sciences, des équipements sportifs, des demi-pensions.

- **Permettre l'accessibilité à tous en application de l'agenda d'accessibilité programmée**

Le conseil régional a adopté le 25 septembre dernier son agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) des lycées après une large concertation. Sa mise en œuvre débute dès cette année et il conviendra de l'accélérer afin de garantir une livraison régulière des travaux respectant les échéances fixées par la loi.

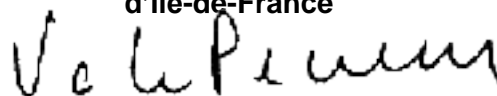
La région veillera à organiser un accueil personnalisé pour les lycéens en situation de handicap en offrant à chaque lycéen, quel que soit son handicap, la possibilité de suivre les études de son choix dans un établissement à proximité de son domicile.

- **Assurer une meilleure maîtrise des impacts énergétiques et environnementaux**

Cela passe en particulier par des rénovations thermiques ciblant les établissements énergivores pour lesquels une isolation par l'extérieur, n'entraînant pas ou peu de modifications intérieures, est possible. Ces opérations permettent de réduire très fortement les déperditions, et de remplacer, selon les besoins, les installations techniques. Le confort thermique et la qualité de l'air sont également améliorés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France



VALÉRIE PÉCRESE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU

UN PPI 2016-2022 RÉVISÉ ET RENFORCÉ POUR FAIRE FACE À LA RÉALITÉ DES BESOINS

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code de l'éducation et notamment son article L. 214-5 ;
- VU** La délibération n° CR 50-12 du 28 juin 2012 par laquelle le Conseil régional a adopté le rapport d'étape du programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 des lycées d'Ile-de-France
- VU** La délibération n° CR 106-12 du 23 novembre 2012 par laquelle le Conseil régional a adopté le programme prévisionnel d'investissement 2012-2022 des lycées d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'éducation ;
- VU** Le rapport CR 83-16 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de définir un programme prévisionnel des investissements (2016-2022) révisé sur la base de critères liés à l'offre de formation, à l'urgence patrimoniale et aux besoins démographiques.

Article 2 :

Décide de réviser les modalités d'intervention régionale en matière de maîtrise d'ouvrage publique.

Article 3 :

Décide de modifier la nature de l'opération de rénovation globale du lycée Pierre Mendès-France à Ris-Orangis en une opération de rénovation avec extension du lycée en vue de la création de 600 places supplémentaires.

Article 4 :

Autorise la Présidente à valoriser le foncier détachable des lycées après désaffectation, en lien avec les communes concernées, pour accélérer leur rénovation.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

Valérie PECRESSE